

Procès-verbal Conseil municipal du 05 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 05 mars 2024 à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire

Etaient présents :

ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle

Excusés :

DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)

Absent :

VALENTIN Benoit

Formant la majorité des membres en exercice

M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Finances :

1. Approbation du compte de gestion 2023 - Budget Général La Plagne Tarentaise 2. Approbation du compte de gestion 2023 - Budget Eau, 3. Approbation du compte de gestion 2023 - Budget Assainissement, 4. Approbation du compte de gestion 2023 - Budget annexe des parkings, 5. Approbation du compte de gestion 2023 - Budget annexe Cinémas, 6. Approbation du compte de gestion 2023 - Biens du Revers, 7. Approbation du compte de gestion 2023 - Budget annexe Transport Public, 8. Approbation du compte de gestion 2023 - Budget annexe Lotissement de Montchavin, 9. Approbation du compte administratif 2023 - Budget Général La Plagne Tarentaise, 10. Approbation du compte administratif 2023 - Budget Eau, 11. Approbation du compte administratif 2023 - Budget Assainissement, 12. Approbation du compte administratif 2023 - Budget annexe des parkings, 13. Approbation du compte administratif 2023 - Budget annexe Cinémas, 14. Approbation du compte administratif 2023 - Biens du Revers, 15. Approbation du compte administratif 2023 - Budget annexe Transport Public, 16. Approbation du compte administratif 2023 et clôture - Budget annexe Lotissement de Montchavin, 17. Affectation des résultats 2023 - Budget Général La Plagne Tarentaise, 18. Affectation des résultats 2023 - Budget Eau, 19. Affectation des résultats 2023 - Budget Assainissement, 20. Affectation des résultats 2023 - Budget annexe des parkings, 21. Affectation des résultats 2023 - Budget annexe Cinémas, 22. Affectation des résultats 2023 - Biens du Revers, 23. Affectation des résultats 2023 - Budget annexe Transport Public, 24. Approbation des restes à réaliser 2023 - Budget Général La Plagne Tarentaise, 25. Approbation des restes à réaliser 2023 - Budget Annexe des Parkings, 26. Vote des taux de contributions directes locales pour 2024, 27. Vote du Budget Général 2024, 28. Vote du Budget Eau 2024, 29. Vote du Budget Assainissement 2024, 30. Vote du Budget annexe des Parkings 2024, 31. Vote du Budget annexe Cinémas 2024, 32. Vote du Budget annexe Biens du Revers 2024, 33. Vote du Budget annexe Régie de Transport 2024,

Administration Générale :

34. Avenant n°2 à la convention conclue le 10 novembre 2015 avec la SAS SUPERTYRO

Commande publique-Subventions :

35. Délégation de service public pour l'exploitation du refuge de la Balme : Délibération sur le choix du délégataire

Ressources humaines :

36. Adoption du tableau des effectifs des emplois permanents 2024, 37. Convention-cadre d'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Savoie

Travaux

38. Programme de coupe ONF 2024 - état d'assiette

Urbanisme -Foncier :

39. Acquisition de la parcelle cadastrée 093 section B n°200 située sur la commune déléguée de la Côte d'Aime, 40. Cession par la commune de la parcelle cadastrée H n°922p au lieu-dit Les Frasses sur la commune déléguée de Macot, 41. Cession par la commune des parcelles cadastrées 093 YE n°XXX(a) et 093 YE n°XXX(b) au lieu-dit Le Villard sur la commune déléguée de La Côte d'Aime,

42. Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) de la commune de la Plagne Tarentaise, 43. Mise en vente de la parcelle cadastrée 038 section B n°1592p située sur la commune déléguée de Bellentre

Informations : Liste des MAPA, Compte-rendu des décisions

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques par rapport au procès-verbal du dernier conseil municipal.

Monsieur Robert ASTIER signale que, lors de la lecture du procès-verbal du 6 février, il a pris connaissance de l'annotation ajoutée sur le ramassage des cartons qui est bien réalisé par une société privée, comme il l'avait indiqué en séance.

Monsieur le maire explique qu'effectivement, après ce conseil municipal de février, il a été surpris d'apprendre en conseil communautaire, qu'un camion benne avait bien été acheté pour une gestion en interne mais, faute de candidature au poste de chauffeur, le contrat avec la société privée a été maintenu.

Il tient à signaler que madame Isabelle GIROD-GEDDA et monsieur Richard BROCHE étaient présents lors de cette réunion et peuvent ainsi témoigner de son étonnement lors de cette annonce.

Monsieur Robert ASTIER pense que la rémunération proposée n'était peut-être pas assez attractive pour faciliter le recrutement.

Monsieur le maire souligne que les grilles de salaires de la fonction publique territoriale ne sont pas les mêmes que pour une structure privée.

Il regrette que le changement de fonctionnement n'ait pas eu lieu, à cause d'un manque de personnel.

Monsieur Robert ASTIER mentionne les incivilités constatées au niveau des moloks situés à Plagne Bellecôte, ainsi qu'au caravaneige.

Monsieur le maire confirme qu'il est au courant de ces dégradations.

Les responsables ont été retrouvés et ils se sont excusés auprès de la Communauté de Communes des Versants d'Aime ainsi qu'auprès de lui, en mairie.

Il affirme que cette situation ne devrait pas se reproduire.

Monsieur le maire s'étonne que la situation soit identique au caravaneige.

Monsieur Robert ASTIER suppose que les occupants déversent leurs déchets organiques dans les moloks, pour ne pas payer l'utilisation des bornes de vidange.

Monsieur le maire déplore l'incivilité de certaines personnes qui ne peuvent être surveillées en permanence.

Monsieur Richard BROCHE souhaite revenir sur la liaison vallée-station, en précisant que madame le maire d'Aime La Plagne souhaite réaliser une ultime étude en 2024, afin de trouver différents moyens de financement, avant de prendre une décision définitive et de consulter la population.

Monsieur le maire réaffirme qu'il n'y aura pas d'étude complémentaire sollicitée par la commune de La Plagne Tarentaise.

Il met en évidence l'importance d'une part, de définir la clé de répartition puisqu'un désaccord subsiste entre les deux communes et d'autre part, de prendre une décision finale par rapport aux estimations proposées qui sera soumise à l'ensemble du conseil municipal.

Pour répondre à monsieur Guy PELLICIER, monsieur le maire précise que la clé de répartition est inexistante pour le moment.

Il déplore que cette répartition pose problème alors que la logique voudrait qu'elle soit identique entre les deux collectivités.

Monsieur le maire souligne que les deux communes sont égalitaires dans ce projet et trouve regrettable que la commune de La Plagne Tarentaise ait à financer davantage cette liaison alors qu'elle serait même déficitaire au niveau de la fréquentation et du développement qui profite à la commune d'Aime la Plagne, l'implantation étant prévue sur son territoire.

Suite à la remarque de monsieur Robert ASTIER, monsieur le maire confirme qu'il faudra acter cette liaison dans le Plan Local d'Urbanisme.

Il souligne que si ce projet aboutit, l'opération prendra plusieurs années pour se réaliser, au vu de sa technicité, de la complexité du traçage et de son financement.

Il ajoute que les Jeux Olympiques 2030 pourraient être un événement moteur pour la création de cette liaison.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA demande s'il est possible d'avoir un compte-rendu écrit de la réunion avec l'entreprise Loomis pour l'installation d'un distributeur automatique de billets aux Côches, évoquée lors du dernier conseil municipal.

Le procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Approbation du compte de gestion 2023 du receveur : Budget Général La Plagne Tarentaise

Madame Patricia BERARD indique que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le service de gestion comptable de Moutiers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 du budget Général de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

2. Approbation du compte de gestion 2023 du receveur : Budget Eau

Monsieur Gilles TRESALLET indique que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le service de gestion comptable de Moutiers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 du budget annexe Eau de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

3. Approbation du compte de gestion 2023 du receveur : Budget Assainissement

Monsieur Gilles TRESALLET indique que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le service de gestion comptable de Moutiers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 du budget Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.
(Votants : 28, pour : 28)

4. Approbation du compte de gestion 2023 du receveur : Budget Annexe des Parkings

Monsieur Henri BELTRAMI indique que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le service de gestion comptable de Moutiers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 du budget annexe des Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.
(Votants : 28, pour : 28)

5. Approbation du compte de gestion 2023 du receveur : Budget annexe Cinémas

Madame Evelyne FAGGIANELLI indique que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le service de gestion comptable de Moutiers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 du budget annexe Cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.
(Votants : 28, pour : 28)

6. Approbation du compte de gestion 2023 du receveur : Biens du Revers

Monsieur Gilles TRESALLET indique que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le service de gestion comptable de Moutiers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 du budget Biens du Revers de Bellentre dressé par le receveur.
(Votants : 28, pour : 28)

7. Approbation du compte de gestion 2023 du receveur : Budget annexe Transport Public

Madame Fabienne ASTIER indique que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le service de gestion comptable de Moutiers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 du budget annexe Transports public de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.
(Votants : 28, pour : 28)

8. Approbation du compte de gestion 2023 du receveur : Budget annexe Lotissement de Montchavin

Monsieur Daniel-Jean VÉNIAT indique que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le service de gestion comptable de Moutiers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 du budget annexe Lotissement de Montchavin de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur.

(Votants : 28, pour : 28)

Monsieur le maire ne prenant pas part au vote des points 9 à 16, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2023.

9. Approbation du compte administratif 2023 : Budget Général La Plagne Tarentaise

Madame Patricia BERARD explique que l'exercice budgétaire 2023 du budget Général de La Plagne Tarentaise se termine sur un résultat de clôture de 1 669 480,70 euros (4 006 555,53 € d'excédent de fonctionnement et 2 337 074,83 € de déficit d'investissement).

Elle présente ensuite le compte administratif 2023 de ce budget qui s'établit comme suit :

	TOTAL CREDITS 2023	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 108 278,00 €	23 338 683,53 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	26 108 278,00 €	27 345 239,06 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	0,00	4 006 555,53
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	16 152 053,00	14 515 648,67
RECETTES D'INVESTISSEMENT	16 152 053,00	12 178 573,84
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : DEFICIT	0,00	-2 337 074,83
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	0,00	1 669 480,70 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 du budget Général de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 22, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

10. Approbation du compte administratif 2023 : Budget Eau

Monsieur Gilles TRESALLET explique que l'exercice budgétaire 2023 du budget Eau de La Plagne Tarentaise se termine avec un résultat de clôture de 571 620,68 euros (152 912,68 € d'excédent de fonctionnement et 418 708,00 € d'excédent d'investissement).

Il présente ensuite le compte administratif 2023 de ce budget qui s'établit comme suit :

	TOTAL CREDITS 2023	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	678 990,00	544 489,04
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	678 990,00	697 401,72
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	152 912,68
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	651 968,00	218 224,63
RECETTES D'INVESTISSEMENT	651 968,00	636 932,63
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	418 708,00
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISS.	0,00	571 620,68

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 du budget Eau de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 22, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

11. Approbation du compte administratif 2023 : Budget

Assainissement

Monsieur Gilles TRESALLET explique que l'exercice budgétaire 2023 du budget Assainissement de La Plagne Tarentaise se termine avec un résultat de clôture de 962 562,73 euros (318 234,49 € d'excédent de fonctionnement et 644 328,24 € d'excédent d'investissement).

Il présente ensuite le compte administratif 2023 de ce budget qui s'établit comme suit :

	TOTAL CREDITS 2023	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	718 308,00	373 329,27
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	718 308,00	691 563,76
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	318 234,49
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	846 001,00	149 849,94
RECETTES D'INVESTISSEMENT	846 001,00	794 178,18
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	644 328,24
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISS.	0,00	962 562,73

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 du budget Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 22, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

12. Approbation du compte administratif 2023 : Budget Annexe des Parkings

Monsieur Henri BELTRAMI explique que l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe des Parkings de La Plagne Tarentaise se termine sur un résultat de clôture de 305 770,52 euros (163 593,58 € d'excédent de fonctionnement et 142 176,94 € d'excédent d'investissement).

Il présente ensuite le compte administratif 2023 de ce budget qui s'établit comme suit :

	TOTAL CREDITS 2023	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	455 400,00	371 912,28
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	455 400,00	535 505,86
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	163 593,58
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 467 923,00	2 124 053,70
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 467 923,00	2 266 230,64
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	142 176,94
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISS.	0,00	305 770,52

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 du budget annexe des Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 22, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

13. Approbation du compte administratif 2023 : Budget Annexe Cinémas

Madame Evelyne FAGGIANELLI explique que l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe Cinémas de La Plagne Tarentaise se termine sur un résultat de clôture de 28 932,02 euros (16 723,74 € d'excédent de fonctionnement et 12 208,28 € d'excédent d'investissement).

Elle présente ensuite le compte administratif 2023 de ce budget qui s'établit comme suit :

	TOTAL CREDITS 2023	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	158 300,00	133 805,47
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	158 300,00	150 529,21
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	16 723,74
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 100,00	18 392,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	30 100,00	30 600,28
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	12 208,28
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISS.	0,00	28 932,02

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 du budget annexe Cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 22, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

14. Approbation du compte administratif 2023 : Biens du Revers

Monsieur Gilles TRESALLET explique que l'exercice budgétaire 2023 du budget Biens du Revers de Bellentre se termine sur un résultat de clôture de 27 405,51 euros (22 095,16 € d'excédent de fonctionnement et 5 310,35 € d'excédent d'investissement).

Il présente ensuite le compte administratif 2023 de ce budget comme suit :

	TOTAL CREDITS 2023	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 500,00	3 350,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 500,00	25 445,16 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	22 095,16
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	67 700,00	47 857,78 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	67 700,00	53 168,13 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	5 310,35
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISS.	0,00	27 405,51

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 du budget annexe Biens du Revers de la commune déléguée de Bellentre.

(Votants : 27, pour : 22, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

15. Approbation du compte administratif 2023 : Budget annexe Transport Public

Madame Fabienne ASTIER explique que l'exercice budgétaire 2023 du budget annexe Transports Public de La Plagne Tarentaise se termine sur un résultat de clôture de 63 828,88 euros (50 229,60 € d'excédent de fonctionnement et 13 599,28 € d'excédent d'investissement).
Elle présente ensuite le compte administratif 2023 de ce budget comme suit :

	TOTAL CREDITS 2023	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 312 000,00	1 217 817,04
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 312 000,00	1 268 046,64
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	50 229,60
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 700,00	11 042,27
RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 700,00	24 641,55
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	13 599,28
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISS.	0,00	63 828,88

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 du budget annexe Transports Public de la commune de La Plagne Tarentaise.
(Votants : 27, pour : 22, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

16. Approbation du compte administratif 2023 et clôture : Budget annexe Lotissement de Montchavin

Monsieur Daniel-Jean VÉNIAT indique que le lotissement de Montchavin est définitivement achevé et que ce compte administratif est donc voté pour clôture du budget annexe Lotissement au 31 décembre 2023.

Il précise que le total des travaux du Lotissement s'est élevé à 692 370,76 euros et la vente des terrains pour un montant total de 576 250,00 euros (dont les lots 1 à 3 pour 130 000,00 € H.T. cédés à un bailleur social) soit un déficit de 116 120,76 euros pris en charge sur le budget principal 2023.

Les écritures de stocks de terrains pour la section d'investissement et les ventes et travaux pour la section de fonctionnement ont été intégralement réalisées, l'opération du lotissement de Montchavin est donc clôturée.

Il présente ensuite le compte administratif 2023 de ce budget comme suit :

	TOTAL CREDITS 2023	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	116 122,00	116 120,93 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	116 122,00	116 120,93 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT :	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	232 683,81	232 683,81 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	232 683,81	232 683,81 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT :	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	0,00	0,00

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement de Montchavin.

(Votants : 27, pour : 22, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

Monsieur le maire réintègre la séance.

17. Affectation des résultats 2023 : Budget Général La Plagne Tarentaise

Madame Patricia BERARD expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2023 laissent apparaître les excédents suivants :

Résultats de Fonctionnement	4 006 555,53 €
Résultats d'Investissement	-2 337 074,83 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	1 669 480,70 €

Pour le budget 2023 de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 1 669 480,70 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	4 006 555,53 €
Résultat reporté de fonctionnement (002) Excédent	195 823,11 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068) Dont 1 473 657,59 € pour le financement des restes à réaliser 2023	3 810 732,42 €
Résultats d'Investissement	-2 337 074,83 €
Résultat reporté d'Investissement (001) Déficit	-2 337 074,83 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2023 du budget Général de La Plagne Tarentaise, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

18. Affectation des résultats 2023 : Budget Eau

Monsieur Gilles TRESALLET expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2023 pour le budget Eau laissent apparaître les montants suivants :

Résultats de Fonctionnement	152 912,68 €
Résultats d'Investissement	418 708,00 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	571 620,68 €

Pour le budget 2023 Eau de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les **571 620,68 euros** de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	152 912,68 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	152 912,68 €
Résultats d'Investissement	418 708,00 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	418 708,00 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2023 du budget Eau, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

19. Affectation des résultats 2023 : Budget Assainissement

Monsieur Gilles TRESALLET expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2023 pour le budget Assainissement laissent apparaître les montants suivants :

Résultats de Fonctionnement	318 234,49 €
Résultats d'Investissement	644 328,24 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	962 562,73 €

Pour le budget annexe 2023 ASSAINISSEMENT de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 962 562,73 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	318 234,49 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	318 234,49 €
Résultats d'Investissement	644 328,24 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	644 328,24 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2023 du budget Assainissement, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

20. Affectation des résultats 2023 : Budget annexe des Parkings

Monsieur Henri BELTRAMI expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2023 pour le Budget annexe des Parkings laissent apparaître les montants suivants :

Résultats de Fonctionnement	163 593,58 €
Résultats d'Investissement	142 176,94 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	305 770,52 €

Pour le budget annexe 2023 PARKINGS de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 305 770,52 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	163 593,58 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	63 593,58 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068) Dont 39 045,63 € pour le financement des restes à réaliser 2023	100 000,00 €
Résultats d'Investissement	142 176,94 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	142 176,94 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2023 du budget annexe des Parkings, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

21. Affectation des résultats 2023 : Budget annexe Cinémas

Madame Evelyne FAGGIANELLI expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2023 pour le budget Annexe Cinémas laissent apparaître les excédents suivants :

Résultats de Fonctionnement	16 723,74 €
Résultats d'Investissement	12 208,28 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	28 932,02 €

Pour le budget annexe des Cinémas 2023 de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 28 932,02 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	16 723,74 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	16 723,74 €
Résultats d'Investissement	12 208,28 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	12 208,28 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2023 du budget annexe Cinémas, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

22. Affectation des résultats 2023 : Biens du Revers

Monsieur Gilles TRESALLET expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2023 pour le budget Biens du Revers laissent apparaître les montants suivants :

Résultats de Fonctionnement	22 095,16 €
Résultats d'Investissement	5 310,35 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	27 405,51 €

Pour le budget annexe 2023 des Biens du Revers de Bellentre, il est proposé d'intégrer au budget principal les 27 405,51 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	22 095,16 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	22 095,16 €
Résultats d'Investissement	5 310,35 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	5 310,35 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2023 du budget Biens du Revers de Bellentre, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

23. Affectation des résultats 2023 : Budget annexe Transport Public de personnes

Madame Fabienne ASTIER expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2023 pour le budget annexe de la Régie de Transport Public de Personnes de La Plagne Tarentaise laissent apparaître les montants suivants :

Résultats de Fonctionnement <u>Excédent</u>	50 229,60 €
Résultats d'Investissement <u>Excédent</u>	13 599,28 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	63 828,88 €

Pour le budget annexe 2023 de la Régie de Transport Public de Personnes de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 63 828,88 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	50 229,60 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	50 229,60 €
Résultats d'Investissement	13 599,28 €
Résultat reporté d'Investissement (001) Recettes	13 599,28 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2023 du budget annexe Transport Public de Personnes, telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

24. Approbation des restes à réaliser 2023 : Budget Général La Plagne Tarentaise

Madame Patricia BERARD expose au conseil municipal que les engagements d'investissement non soldés au 31 décembre 2023 et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2024, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de 1 473 657,59 euros de dépenses à reporter.

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2023 en dépenses au budget Général de La Plagne Tarentaise, tels que présentés.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Robert ASTIER – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

25. Approbation des restes à réaliser 2023 : Budget annexe des Parkings

Monsieur Henri BELTRAMI expose au conseil municipal que les engagements d'investissement non soldés au 31 décembre 2023 et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2024, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de 39 045,63 euros.

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2023 en dépenses au budget annexe des Parkings, tels que présentés.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Robert ASTIER – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

26. Vote des taux de contributions directes locales pour 2024

Monsieur le Maire rappelle les dispositions adoptées par le conseil municipal du 03 octobre 2016, qui, pour faire suite à la création de la commune nouvelle a choisi l'harmonisation sur une durée de 12 ans des taux de La Plagne Tarentaise.

Il propose pour 2024 d'augmenter les taux communaux de la Fiscalité Directe Locale de manière uniforme de 6 %. Le dispositif d'harmonisation des quatre taxes directes locales sur une durée de 12 ans se poursuivant avec des « taux cibles » à l'issue de la période de convergence rehaussés de 6 %.

Monsieur le maire indique que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023 et ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il propose de voter les taux suivants au titre de 2024 :

TAXES	TAUX 2019	TAUX 2021	TAUX 2022	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe d'habitation (réforme d'exonération 21 et 22) Rappel majoration TH de 20% délib 2023-194	13,65 %			13,65 %	14,47 %
Taxe foncière (bâti) (taux communs + département Taux de référence TFB 2021)	14,44 %	25,47 %	25,47 %	25,47 %	27,00 %
Taxe foncière (non bâti)	143,48 %	143,48 %	143,48 %	143,48 %	152,09 %
Contribution foncière des entreprises	29,45 %	29,45 %	29,45 %	29,45 %	31,22 %

En réponse à la demande de monsieur Richard BROCHE, monsieur le maire confirme que la commune n'est pas décisionnaire de l'augmentation de la hausse de 3,9 % qui est demandée par l'Etat.

Monsieur Richard BROCHE tient, de ce fait, à préciser dans le procès-verbal, que la commune est seulement à l'origine de l'augmentation de 6 % sur la totalité des 9,9 %.

Monsieur le maire confirme ses dires, précisant que l'augmentation sur le budget de la commune demandée est de 6 %, afin de contrer l'inflation.

Le conseil municipal approuve les taux des contributions directes locales pour 2024, tels que présentés (Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

27. Vote du Budget Général 2024

Madame Patricia BERARD rappelle que le budget 2024 de la Plagne Tarentaise a été élaboré à partir des éléments de la prospective présentée dans le cadre du DOB au conseil municipal du 06 février 2024 et validé lors de la commission des finances du 24 janvier 2024.

Cette prospective est issue des propositions des commissions thématiques. Ce document et ses équilibres ont été débattus lors des commissions des finances et des commissions thématiques, et lors de ces réunions, tous les points ont pu être abordés, toutes les modifications demandées ont été effectuées, dans la mesure bien entendu où elles restaient en accord avec la prospective, et toutes les questions ont pu être posées lors de ces diverses réunions.

Elle demande donc au conseil municipal d'approuver le budget primitif général 2024 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 27 275 300,00 euros sont prévus en dépenses et 27 275 300,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 11 976 150,00 euros sont prévus en dépenses et 11 976 150,00 euros sont prévus en recettes

Monsieur le maire précise que depuis le passage de la nomenclature M14 à M57, la commune ne peut plus avoir des réserves pour pallier aux imprévus et doit donc être précise sur les investissements et les dépenses.

Monsieur Richard BROCHE s'interroge quant au financement de foncier par la commune, pour l'escalator de Belle Plagne d'un montant de 150 000 €.

Monsieur le maire précise à monsieur Richard BROCHE que le foncier a été acquis quasiment à l'euro symbolique et qu'il s'agit de la partie d'acquisition relative aux réserves de l'Office Immobilier de La Plagne, réserves et caisses de la Société d'Aménagement de la station de la Plagne (SAP). Il était nécessaire de faire apparaître cette ligne sur le budget d'investissement afin de sécuriser l'opération, sachant que le montant de ces biens bâtis est une estimation des Domaines.

Madame Maryse BUTHOD fait remarquer que, sur la ligne "agriculture", le montant attribué est de 2 500 €, alors qu'elle a noté un excédent de fonctionnement à 27 000 €. Elle trouve donc cette somme dérisoire.

Elle s'interroge également sur la fréquence et le rôle de la commission finances.

Monsieur le maire rappelle que le budget est préparé avec la collaboration d'AGATE, dont le consultant venu présenter le Débat d'Orientation Budgétaire en février, est chargé de vérifier les données présentées en conseil municipal.

Il n'est pas opposé à l'organisation de plus de commissions finances, mais tient à rappeler que la commune est toujours à la recherche d'un Directeur Administratif et Financier, ce qui impacte sur la préparation des commissions.

Madame Maryse BUTHOD comprend cette situation, mais aimerait obtenir les éléments en amont, ce qui n'a pas été le cas avant la dernière commission finances.

Monsieur le maire prend note de ces remarques et admet qu'un effort devra être fait à ce sujet, tout en rappelant le manque d'effectif actuel.

Monsieur Richard BROCHE souhaite compléter les propos de madame Maryse BUTHOD en soulignant que le maire reproche toujours aux élus de l'opposition de ne pas être constructifs, mais pour cela, il faudrait qu'ils soient dans la construction du budget et non pas uniquement dans la validation.

En ce qui concerne la ligne du budget investissement relative à l'agriculture, monsieur le maire précise qu'il s'agit d'une base minimum de 2 500 € mais que d'autres sommes ont été intégrées dans différents volets qui concernent directement ou indirectement l'agriculture.

Ces montants qui peuvent être transférés permettent d'éviter toute difficulté financière liée à ce budget. Il rappelle l'importance de l'agriculture qui est vitale sur la commune, notamment en altitude avec l'alpage.

Pour répondre à madame Maryse BUTHOD au sujet des rénovations des chalets d'alpage, monsieur Pierre OUGIER précise tout d'abord que le Groupement d'Intérêt Economique de la Plagne est dans l'attente d'un nouveau président, ce qui entraîne des retards dans les prises de décisions.

Il cite notamment un projet de couloir de visite devant la salle de la fromagerie qui, de ce fait, est en attente.

Il mentionne également un projet sur la Côte d'Aime qui n'a pas été validé car il ne répondait pas aux normes actuelles (surface des chambres), ainsi qu'une problématique liée au lactosérum.

Il précise que les travaux sur Bellentre ont été réalisés.

Suite à l'interrogation de monsieur Guy PELLICIER, monsieur le maire fait savoir que, si une solution de proximité n'est pas trouvée, le lactosérum sera collecté et traité par l'entreprise Lactalis située à Tours en Savoie, ce qui est déjà le cas pour de nombreux exploitants agricoles.

Monsieur Richard BROCHE, signale qu'une ligne "matériel ferroviaire" (21571) apparaît sur la situation budgétaire, avec un montant prévu de 100 000 €.

Monsieur le maire, indique qu'il doit s'agir d'une erreur d'affectation et qu'une rectification sera effectuée.

Monsieur Richard BROCHE, fait également remarquer un montant de 220 000 € sur la ligne "autre matériel technique" (21578), alors que rien n'apparaissait sur cette ligne les autres années.

Monsieur le maire constate que le changement de nomenclature de M14 à M57 met en évidence des erreurs d'affectation qu'il convient de modifier.

Il affirme à monsieur Richard BROCHE que le budget "autre matériel technique" n'était pas à zéro les dernières années, mais s'engage tout de même à vérifier cette information.

Pour répondre à la question de monsieur Robert ASTIER au sujet de la carrière de la Plagne, monsieur le maire précise qu'il faut se reporter à la ligne d'affectation "commission technique" qui permettra de transformer la carrière en Installation de Stockage de Déchets Inertes.

Il lui précise qu'un dossier sera déposé auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, et que la proposition reçue fait également partie des discussions avec ses services.

Le conseil municipal approuve le budget Primitif 2024 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

28. Vote du Budget Annexe Eau 2024

Monsieur Gilles TRESALLET rappelle que le détail du budget Annexe Eau 2024 a été débattu lors du conseil d'exploitation et des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe de l'Eau pour 2024 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 765 920,00 euros sont prévus en dépenses et 765 920,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 748 928,00 euros sont prévus en dépenses et 748 928,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe Eau 2024 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

29. Vote du Budget annexe Assainissement 2024

Monsieur Gilles TRESALLET rappelle que le détail du budget annexe Assainissement 2024 a été débattu lors du Conseil d'Exploitation et des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe de l'Assainissement pour 2024 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 859 300,00 euros sont prévus en dépenses et 859 300,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 899 330,00 euros sont prévus en dépenses et 899 330,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe Assainissement 2024 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

30. Vote du Budget annexe des Parkings 2024

Monsieur Henri BELTRAMI rappelle que le détail du budget Annexe Parkings 2024 a été débattu lors des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires

au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe Parkings pour 2024 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 556 000,00 euros sont prévus en dépenses et 556 000,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 412 000,00 euros sont prévus en dépenses et 412 000,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe des Parkings 2024 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

31. Vote du Budget annexe Cinémas 2024

Madame Evelyne FAGGIANELLI rappelle que le détail du budget annexe Cinémas 2024 a été débattu lors des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Elle demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe Cinémas pour 2024 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 168 300,00 euros sont prévus en dépenses et 168 300,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 21 100,00 euros sont prévus en dépenses et 21 100,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe Cinémas 2024 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 24, contre : 4 : Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

32. Vote du Budget annexe Biens du Revers 2024

Monsieur Gilles TRESALLET rappelle que le détail du budget annexe Biens du Revers 2024 a été débattu lors des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Il demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe Biens du Revers pour 2024 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 32 000,00 euros sont prévus en dépenses et 32 000,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 22 000,00 euros sont prévus en dépenses et 22 000,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe Biens du Revers 2024 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

33. Vote du Budget annexe Régie de Transport 2024

Madame Fabienne ASTIER rappelle que le détail du budget annexe Régie de Transport 2024 a été débattu lors du conseil d'exploitation et des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Elle demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe Régie de Transport Public de Personnes pour 2024 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 1 343 200,00 euros sont prévus en dépenses et 1 343 200,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 19 500,00 euros sont prévus en dépenses et 19 500,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe Régie de Transport 2024 de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 28, pour : 23, contre : 5 : Robert ASTIER – Richard BROCHE – Maryse BUTHOD – Isabelle GIROD-GEDDA – Guy PELLICIER)

ADMINISTRATION GENERALE

34. Avenant n°2 à la convention conclue le 10 novembre 2015 avec la SAS SUPERTYRO

Monsieur Michel GOSTOLI rappelle la convention de mise à disposition de terrains communaux (section N 2266-2298-1958) consentie le 10 novembre 2015 à la SAS SUPERTYRO pour réaliser une tyrolienne reliant un site en aval de Plagne Aime 2000 à la station de Plagne Centre, pour une durée de 15 ans.

Le 30 juin 2023, monsieur Paul PAPAS, représentant la SAS SUPERTYRO, a informé la commune de son souhait de céder sa convention à la SAS FLYING FOX représentée par monsieur Morgan BONHOMME.

Le 13/10/2023, la SAS SUPERTYRO a cédé son matériel à la SAS FLYING FOX.

Suite à la demande de Richard BROCHE, monsieur le maire confirme que la durée de la convention reste inchangée.

Le conseil municipal autorise la signature de l'avenant n°2 qui acte la cession de la convention de mise à disposition de la SAS SUPERTYRO au profit de la SAS FLYING FOX.

(Votants : 28, pour : 28)

COMMANDE PUBLIQUE – SUBVENTIONS

35. Délégation de service public pour l'exploitation du refuge de la Balme : Délibération sur le choix du délégataire

Monsieur Jean-Louis SILVESTRE rappelle au conseil municipal l'approbation le 02/05/2023 du principe d'exploitation du refuge de la Balme par une délégation de service public.

Suite au lancement de cette délégation de service, six candidatures ont été jugées recevables par la commission de délégation de service public, lors de sa séance du 10 janvier 2024.

Suite à l'avis de la commission de concession à cette date, l'exécutif a décidé d'engager les négociations avec l'ensemble des candidats et les a reçus le 17 janvier 2024 afin qu'ils présentent leur proposition et précisent les points pour lesquels la commune avait relevé des améliorations possibles. Chaque candidat a été invité à proposer une nouvelle offre.

A la suite de ces auditions, l'analyse des offres a été complétée et le représentant de l'autorité délégante propose maintenant à l'assemblée de retenir l'offre de la société Refuge Balme Tarentaise (représentée par madame Violaine DUC et monsieur Léo COIRIER), qui satisfait le mieux aux critères de sélection des offres.

Au terme de cette procédure, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le choix du délégataire et le contrat de délégation.

Le conseil municipal attribue le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du refuge de la Balme à la société Refuge Balme Tarentaise.

Il approuve la convention de délégation de service public qui lui a été soumise ainsi que ses tarifs pour la première année d'exploitation.

(Votants : 28, pour : 28)

RESSOURCES HUMAINES

36. Adoption du tableau des effectifs des emplois permanents 2024

Monsieur Daniel-Jean VÉNIAT indique que le conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité préalablement à l'adoption du budget primitif.

Le conseil municipal, décide d'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1^{er} avril 2024, tel que présenté.

(Votants : 28, pour : 28)

37. Convention-cadre d'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Savoie

Monsieur Daniel-Jean VÉNIAT rappelle au conseil municipal que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

Il ajoute que le centre de gestion met en œuvre cette mission facultative depuis de nombreuses années et propose aux collectivités et établissements publics affiliés une convention qui présente une réelle souplesse.

Il précise que l'adhésion à ce service est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui signe la convention à avoir recours au service intérim du Cdg 73. Elle permet un accès aux prestations du service intérim et en cas de besoin évite à la collectivité qui sollicite la mise à disposition d'un agent d'établir une convention pour chaque situation. Ainsi, en cas de besoin, le remplacement peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Monsieur le maire souhaite préciser que la commune aurait pu solliciter des intérimaires pour certains postes vacants, mais les profils recherchés n'étaient pas disponibles.

Le conseil municipal approuve la convention-cadre d'adhésion au service intérim du Cdg 73, telle que présentée.

(Votants : 28, pour : 28)

TRAVAUX

38. Programme de coupe ONF 2024 - état d'assiette

Monsieur Pierre OUGIER donne lecture de la lettre de M. NICOT de l'Office National des Forêts (ONF) concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Il précise que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité et qu'en raison d'un cours du bois très bas depuis plusieurs années, de la difficulté de trouver des bûcherons, la commune reporte l'ensemble des coupes de bois prévu par le plan sur 2025.

Le conseil municipal approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation et informe-le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF.

Il désigne comme bénéficiaires solvables de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : M. OUGIER Pierre, M. BELTRAMI Henri, Mme BUTHOD Maryse.

Il autorise l'ONF à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaires qui s'avérerait nécessaire et urgent à exploiter en 2024 (bois scolytés, frênes chalarosés...) ou accidentels (chablis, arbres brûlés...)

(Votants : 28, pour : 28)

URBANISME – FONCIER

39. Acquisition de la parcelle cadastrée 093 section B n°200 située sur la commune déléguée de la Côte d'Aime

Monsieur Jean-Louis SILVESTRE rappelle que par délibérations n°2022-243, n°2023-097 et n°2023-132, la commune a décidé d'acquérir le chalet du Bresson et des parcelles attenantes situés sur la commune déléguée de la Côte d'Aime.

Lors du bornage des parcelles communales, il a été constaté que, dans la continuité du chalet du Bresson, seule restait privée la parcelle cadastrée 93 section B n°200 d'une superficie de 24 m².

Le propriétaire, M. BARRAL Serge, a accepté de céder sa parcelle cadastrée 93 section B n°200 d'une superficie de 24 m² en zone N du PLU à la commune au prix de 5 €/m², soit un montant total de 120 €. Les arbres se trouvant sur cette parcelle (3 épicéas) seront coupés par l'actuel propriétaire avant la signature de la cession.

En réponse à monsieur Robert ASTIER, monsieur le maire précise que le propriétaire actuel de la parcelle se charge bien de couper les épicéas.

Le conseil municipal approuve l'acquisition par la commune, au prix de 120 € (cent vingt euros), toutes indemnités comprises, de la parcelle cadastrée 093 section B n°200, propriété de M. BARRAL Serge. Il autorise monsieur Daniel-Jean VÉNIAT, maire délégué, en charge de l'urbanisme, à représenter la commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir.

(Votants : 28, pour : 28)

40. Cession par la commune de la parcelle cadastrée H n°922p au lieu-dit Les Frasses sur la commune déléguée de Macot

Madame Evelyne FAGGIANELLI, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Madame Fabienne ASTIER indique qu'à la demande de M et Mme VILLIEN GROS, nouvellement propriétaire de la parcelle H n°923, un bornage a été réalisé au lieu-dit Les Frasses afin de régulariser les potentiels empiètements fonciers.

Lors de ce bornage, M et Mme VILLIEN GROS ont émis le souhait d'acquérir 60 m² de la parcelle communale cadastrée H n°922 afin de bénéficier d'un espace vert adossé à leur propriété. Cette acquisition permettrait également de régulariser un empiètement foncier.

La cession de la parcelle cadastrée H n°922p située en zone A du PLU d'une superficie de 60 m² est proposée au prix de 40 €/m², soit un total de 2 400 €.

Le conseil municipal approuve la cession de la parcelle cadastrée H n°922p d'une superficie de 60 m² pour un montant de 2 400 € (deux mille quatre cent euros) à M. et Mme VILLIEN GROS et autorise monsieur Daniel-Jean VÉNIAT, maire délégué, en charge de l'urbanisme, à représenter la commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir.

(Votants : 27, pour : 27)

Madame Evelyne FAGGIANELLI, réintègre la séance.

41. Cession par la commune des parcelles cadastrées 093 YE n°XXX(a) et 093 YE n°XXX(b) au lieu-dit Le Villard sur la commune déléguée de La Côte d'Aime

Monsieur Jean-Louis SILVESTRE rappelle que par délibération n°2024-027 du 6 février 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'aliénation du chemin rural du Villard.

Les propriétaires voisins de ce chemin ont manifesté leur intérêt de racheter une partie de ce chemin. Après le bornage de division : M. FERNANDEZ Francisco souhaite acquérir 43 m² de la parcelle cadastrée 093 YE n° XXX (a) et M. BUTHOD GIRARD Pascal souhaite acquérir 20 m² de la parcelle cadastrée 093 YE n° XXX (b).

Il ajoute que la cessions de ces parcelles situées en zone U du PLU est proposé au prix de 85 €/m² soit un total pour M. FERNANDEZ Francisco de 3 655 € et pour M. BUTHOD GIRARD Pascal de 1 700 €. Les frais inhérents à cette cession resteront à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal approuve la cession des parcelles cadastrées 093 YE n°XXX(a) et 093 YE n°XXX(b) au lieu-dit Le Villard sur la commune déléguée de La Côte d'Aime d'une superficie totale de 63 m² pour un montant total de 5 355 € (cinq mille trois cent cinquante-cinq euros) soit 43m² à M. FERNANDEZ Francisco pour 3 655 € et 20 m² à M. BUTHOD GIRARD Pascal pour 1 700 €.

Il autorise monsieur Daniel-Jean VÉNIAT, maire délégué, en charge de l'urbanisme, à représenter la commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir.

(Votants : 28, pour : 28)

42. Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) de la commune de la Plagne Tarentaise

Monsieur Jean-Louis SILVESTRE, en charge du développement durable, indique au conseil municipal que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et à simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que leurs ouvrages connexes, ZAE nR).

Monsieur Jean-Louis SILVESTRE expose que les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAE nR pour les énergies renouvelables photovoltaïque, géothermie, réseau de chaleur et biomasse ont fait l'objet d'une concertation du public du 22/01/2024 au 9/02/2024 inclus, aux différents accueils de la commune.

Suite au bilan de cette concertation, les ZAE nR portant uniquement sur les toitures des bâtiments et des parkings communaux sont proposées.

Monsieur Richard BROCHE tient à signaler que, dans le document de concertation publique, il est fait état d'un bâtiment à La Roche de Mio, alors qu'il n'existera plus.

Monsieur le maire confirme ces propos et en prend note, tout en précisant que l'erreur avait déjà été signalée.

Le conseil municipal identifie les ZAE nR présentées ainsi que les cartes précisant les surfaces cadastrées.

Il charge le maire ou son représentant de transmettre au référent préfectoral, à la Communauté de Communes du Versant d'Aime et à l'assemblée des pays de tarentaise Vanoise en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les zones identifiées.

(Votants : 28, pour : 28)

43. Mise en vente de la parcelle cadastrée 038 section B n°1592p située sur la commune déléguée de Bellentre

Monsieur Daniel-Jean VÉNIAT rappelle aux élus le projet de cession de la parcelle cadastrée 038 section B n°1592p située sur la commune déléguée de Bellentre, par vente « immo interactif » gérée par Notaire.

Il précise que cette vente est publique (salle des ventes interactive accessible par tous depuis internet) et que les candidats devront, au préalable, s'assurer que leur projet futur soit conforme aux exigences du PLU de Bellentre.

A l'issue de cette procédure, le conseil municipal sera informé de l'offre retenue.

Une nouvelle délibération comportera, l'identité de l'acquéreur et le prix de cession.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA fait allusion au propos de monsieur le maire lors du dernier conseil municipal qui sous-entendait que les investissements sur Les Côches étaient suspendus dans l'attente d'une éventuelle défusion de la commune déléguée.

Elle constate en revanche que certaines parcelles de Bellentre sont vendues.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA souhaiterait prendre connaissance de l'estimation des Domaines, en date du 16 octobre 2023, visée dans la délibération.

Elle signale que le premier avis des Domaines s'élevait à 25 000 €.

Elle suppose que les services se sont basés sur l'avis de valeur de l'agence immobilière.

Elle remercie au passage le choix d'une agence pour cette dernière estimation.

Monsieur le maire fait savoir, que l'avis des Domaines lui sera communiqué prochainement.

Monsieur Daniel-Jean VÉNIAT précise qu'il l'enverra dans la semaine à l'ensemble des élus.

Pour répondre à madame Isabelle GIROD-GEDDA, monsieur Daniel-Jean VÉNIAT confirme que la mise en vente sera publiée sur le site de la commune.

Le conseil municipal approuve la cession de la parcelle cadastrée 038 section B n°1592p en zone U sur la commune déléguée de Bellentre avec un prix de départ à 17 250 € pour une superficie de 69 m² soit 250 €/m².

Il autorise monsieur Daniel-Jean VÉNIAT, maire délégué, en charge de l'urbanisme, à représenter la commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir.

(Votants : 28, pour : 28)

INFORMATIONS

Depuis la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération 2022-170 du 4 octobre 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire informe des décisions prises :

Marchés à procédure adaptée

Signature des marchés et avenants de travaux, fournitures et services suivants, depuis la réunion du Conseil Municipal du 06 février 2024 :

N° MARCHÉS	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 23-20	Construction d'une liaison mécanique piétonne à Belleplagne			
	Lot 5A : Charpente métallique	SAS Gilles Mouthon	295 978,00 €	355 173,60 €
	Lot 5B : Couverture Bardage	Gpt SAS Gilles Mouthon SARL Les Arolles	399 605,00 €	479 526,00 €
	Lot 6 : Habillage bois	SARL Les Arolles	137 598,47 €	165 118,16 €
	Lot 7 : CFO/CFA	Revêt Electric	73 891,00 €	88 669,20 €
	Lot 8 : Portes automatiques - Menuiseries	AXED Portes automatiques	17 140,00 €	20 568,00 €
	Lot 9 : Finitions	SAS ALEX DUCHOSAL	14 140,00 €	16 968,00 €

Décisions

Signature des décisions prises depuis le conseil municipal du 09 janvier 2024 :

Date	N° décisions	Objet
30/01/2024	2024-01	Contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – recours pour excès de pouvoir déposé par la société Valocime – saisine de maitre Zoé BORY

31/01/2024	2024-02	Convention d'occupation du domaine public pour les locaux sis 11 route de l'ancienne national Bonconseil Bellentre 73210 La Plagne Tarentaise à l'association « MAM Les Cröés »
31/01/2024	2024-03	Convention d'occupation du domaine public pour les locaux sis N°2 route de la remise Macot 73210 La Plagne Tarentaise à l'association « MAM Z'elle Marmotte »
16/02/2024	2024-04	Convention de mise à disposition de la licence de débits de boissons de quatrième catégorie à la SARL le Relais Savoyard
16/02/2024	2024-05	Contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – recours pour excès de pouvoir déposé par monsieur Vidal Alexandre – saisine de maître Zoé BORY

Pour faire suite à la demande de monsieur Robert ASTIER concernant la décision 2024-01, monsieur le maire confirme que l'affaire n'a pas encore été jugée.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA souhaite avoir des précisions sur la décision 2024-05. Monsieur le maire se renseigne auprès des services et lui donnera une réponse prochainement.

Questions orales

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard BROCHE souhaite poser les questions suivantes :

Questions de monsieur Richard BROCHE :

- 1) Quel est le retour concernant le stationnement à Plagne Centre avec la suppression des places de parking de la Cordillère ?

Monsieur Richard BROCHE confirme à monsieur le maire que la question porte bien sur la dalle du parking du Manaka.

Monsieur le maire rappelle l'acquisition en volumes de ce parking qui n'a, pour le moment, pas pu être réceptionné.

Il explique que la commune va récupérer la partie sommitale et vérifier le nombre de places utilisables et acceptables pour la collectivité, en guise de compensation.

Il informera les élus dès la mise en œuvre de ce parking, et regrette qu'il n'ait pas été fonctionnel cet hiver.

Monsieur Richard BROCHE met en évidence le fait que la commune ne retrouvera pas les mêmes places qu'avant.

Monsieur le maire en est conscient mais rappelle à monsieur Richard BROCHE que le promoteur se verrait attribuer des pénalités s'il ne restituait pas à la commune les places initialement prévues.

Monsieur Richard BROCHE constate que les pénalités ne remplaceront pas le nombre de places de stationnement.

Monsieur le maire précise que le promoteur a proposé à la collectivité un maximum de places pour ne pas s'acquitter de ces pénalités.

Il souligne qu'il faut cependant que ces stationnements soient fonctionnels.

Il rappelle que la commune n'a pas accepté certaines places de stationnement afin de maintenir le recours possible.

Suite à la remarque de monsieur Robert ASTIER, il rappelle qu'effectivement la collectivité devait récupérer un étage du bâtiment affecté au stationnement mais qu'au vu des risques géotechniques présents sur ce secteur, le projet initial n'a pu aboutir.

- 2) La transition de nos stations souhaitée par les élus du SIGP s'orientait-elle vers une destination élitiste ? L'augmentation des tarifs remontées mécaniques ne le confirme-t-elle pas ?

Monsieur le maire conteste que les élus du SIGP souhaitent une transition des stations orientée vers une destination élitiste en rappelant son désaccord avec le rapport de la Cour des Comptes et la revalorisation des forfaits imposée par l'Etat qui est, pour lui, une totale aberration.

Il précise que le SIGP a fait infléchir la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP), pour que le prix du forfait 1 jour/7, beaucoup utilisé par les locaux (189 €), n'augmente pas.

Il signale une faible hausse pour le forfait 2 jours/7 et la mise en place d'un forfait 20 jours non consécutifs.

Il rappelle que le tarif public du forfait saison a baissé de 40 % par rapport à son prix initial, depuis 3 ans, il peut convenir également aux locaux qui font plus de ski, sans être excessif.

Il explique que les augmentations soumises par la SAP sur les autres tarifs n'ont pas toutes été acceptées et n'ont été validées qu'au bout de 3 réunions.

Monsieur le maire précise que les élus du SIGP ont accepté un coût inférieur à l'inflation sans le coût de l'énergie, rappelant que l'énergie a été un vecteur important dans l'exploitation de l'hiver précédent. Il tient à faire remarquer que les élus du SIGP ne souhaitent absolument pas d'exclusivité mais déplore la stratégie de l'Etat qui ne joue pas en faveur des stations.

Monsieur Richard BROCHE explique qu'il s'interroge à ce sujet car, pour lui, les majorations présentées par la SAP au SIGP profitent à la Compagnie des Alpes et à ses actionnaires.

Monsieur le maire croit nécessaire de préciser que ces augmentations profitent aussi aux 750 employés et à tout le tissu économique local.

Monsieur Richard BROCHE désapprouve les hausses de tarifs qui nuisent à l'économie locale.

Monsieur le maire compte sur la préparation de la nouvelle Délégation de Service Public pour permettre une évolution favorable.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA a constaté, en prenant connaissance des nouveaux tarifs, que le forfait "Coolski" avait disparu.

Monsieur le maire confirme en expliquant, qu'il était en corrélation avec le forfait village, et inadapté sur certains secteurs.

Il rappelle que ce forfait avait un prix intéressant pour les personnes souhaitant découvrir le ski, mais la clientèle ne comprenait pas son fonctionnement.

Questions de madame Isabelle GIROD-GEDDA :

- 1) Quid des deux voitures tampons au cœur de Bellentre ?

Monsieur le maire précise que la police municipale est informée et donne la parole à monsieur Xavier MICHÉ.

Ce dernier explique que les procédures sont en cours et, que le véhicule au niveau du cimetière a, d'ores et déjà, été enlevé.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA a effectivement constaté l'enlèvement d'un des véhicules, stationné au même endroit depuis six mois.

Elle est inquiète pour l'autre qui est toujours sur une brique, sans roues, devant le Relais Savoyard, et espère qu'elle sera enlevée dans les plus brefs délais car elle fait défaut au commerce.

Monsieur Xavier MICHÉ mentionne de nouveau que des démarches sont en cours.

Monsieur le maire sollicite un peu de tolérance en rappelant qu'il n'y a plus de chef de police municipale, qu'il manque deux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) cet hiver et qu'un ASVP est en congé maladie.

- 2) Suite au programme de rénovation de la place des Carreaux aux Coches développé par Gilles TRESALLET, le conseil municipal peut-il avoir un point d'étape régulier (au minimum un point tous les deux mois) ?

Monsieur Gilles TRESALLET répond positivement quant à la demande de madame Isabelle GIROD-GEDDA pour faire un point régulier sur les travaux, mais souligne que la commune attend le verdict du Préfet qui va conditionner les projets pour la fin de ce mandat.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA rappelle que monsieur Gilles TRESALLET avait développé la partie juridique avec la copropriété "la Traverse". Elle souligne que l'assemblée générale annuelle va avoir lieu prochainement et en conclut donc qu'il ne se passera rien avant 2025.

Monsieur Gilles TRESALLET la rassure, en lui précisant qu'il sera présent lors de cette assemblée et qu'il évoquera la mise en place d'une convention verticale afin de répartir les responsabilités au niveau de la dalle du parking de "la Traverse".

Monsieur Daniel-Jean VÉNIAT ajoute qu'il avait été convenu avec le conseil syndical et le syndic de copropriété qu'une assemblée extraordinaire aurait lieu du fait que le dossier technique et juridique ne pourrait pas être prêt à la date de l'assemblée générale ordinaire. Les services techniques travaillent sur ce dossier et dès qu'il sera prêt, l'assemblée extraordinaire sera organisée, de manière à obtenir les autorisations nécessaires.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA tient à faire remarquer que ce point sera sans vote lors de l'assemblée générale, du fait des dissensions au sein du conseil municipal signalées par les élus de la majorité. Elle regrette que les échanges à ce sujet soient simplement notés mais non votés lors de cette assemblée. Elle est cependant rassurée qu'une assemblée extraordinaire soit prévue par la suite.

Monsieur Daniel-Jean VÉNIAT revient sur le fait que la commune n'était pas en capacité de fournir une réponse formelle par rapport à ce dossier à la date de l'assemblée générale et qu'il en a informé le syndic Aime Conseil dernièrement, en proposant une assemblée générale extraordinaire au moment venu.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA en conclut qu'un point aura donc lieu, au plus tard dans deux mois.

Monsieur Daniel-Jean VÉNIAT confirme, sous réserve de la prise de décision du Préfet.

Monsieur Richard BROCHE pense qu'il faudra bien avancer sur les dossiers, avec ou sans l'avis du Préfet.

Monsieur le maire concède mais souligne la position inconfortable de la commune, en attente de cette décision.

Question de monsieur Robert ASTIER :

- 1) Pouvons-nous avoir une comparaison des montants des contraventions encaissées entre N-1 et cette saison, à ce jour ?

Monsieur le maire réitère ses propos, à savoir que la commune n'a plus de responsable au sein du service de la police municipale depuis le 11 janvier et trois ASVP manquants. Il explique à monsieur Robert ASTIER que, suite à un problème de logiciel, le nombre de verbalisations demandé n'a pu être fourni pour le conseil municipal.

Au vu de la complexité des différents types de contraventions (stationnement, déplacement, etc...), monsieur le maire préfère ne pas communiquer pour le moment, mais s'engage à transmettre ces chiffres, dès que possible.

Suite à l'interrogation de monsieur Robert ASTIER, monsieur le maire précise que deux brigadiers-chefs assument la responsabilité du service, dans l'attente du recrutement du chef de police et que la régularisation de la mise en disposition de la responsable est en cours.

Monsieur Robert ASTIER a constaté de nombreux papiers sur les pare-brises des véhicules et souhaite savoir s'il s'agit de contraventions ou d'avertissements.

Monsieur le maire fait savoir qu'il a donné des consignes pour que les agents du service fassent preuve de tolérance, du fait du nombre important de véhicules cet hiver, par rapport au nombre de places qui font encore défaut.

Monsieur Robert ASTIER souligne que le peu de neige a, fort heureusement, simplifié le stationnement.

Monsieur le maire tient à signaler qu'il a été relevé 5 m de neige à 2 000 m et 1,50 m en bas des pistes cette année, contre seulement 80 cm l'année dernière.

Il attire l'attention quant au report des vacanciers sur les stations de Tarentaise entraînant, de ce fait, un taux de remplissage élevé au détriment des autres stations.

Il note que les stations de plus basse altitude ont eu également une bonne fréquentation cet hiver et se réjouit du regain des vacanciers pour la montagne.

Monsieur le maire clôture la séance à 20h40.

Le secrétaire de séance,
Richard BROCHE

Le maire,
Jean-Luc BOCH

